Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213500036-20251201-2025_83-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 01 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 décembre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore GELY-PERNOT, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Julien Lemarié, Laurent Juin, Pierre Lehérissé, Christophe Juin, Cécile Perrot, Frédéric Menant, Mathias Canto, Mathieu Vergnaux.
Absents Excusés : Jean-Claude Pannetier pouvoir à Catherine Gautier.
Absents : Denis Tunier.

Nombre de Conseillers	En exercice 14 Présents 12 Votants 13 dont 1 pouvoir
Date de convocation	24 novembre 2025
Date d'Affichage	24 novembre 2025
Secrétaire de Séance	Mathias Canto

Délibération n° 2025-83
Nature de l'Acte 9.1 Autres domaines de compétences des communes

PROJET CREATION CREMATORIUM

Mme le Maire présente au Conseil Municipal un projet de création d'un crématorium sur une parcelle de l'Ecoparc. Ce projet est susceptible de générer des recettes au profit de la commune, notamment par la perception d'une redevance d'exploitation.

Afin de garantir un service public funéraire de qualité, accessible financièrement et géographiquement, Mme le Maire propose aux Elus de valider le principe de création d'un crématorium.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'augmentation constante de la demande de crémation,
VU l'intérêt général que représente l'implantation d'un crématorium sur le territoire de la commune afin d'améliorer le service funéraire rendu à la population et aux communes voisines,
DECIDE d'approuver le principe de création d'un crématorium sur le territoire communal.

Fait à Andouillé Neuville, le 09 décembre 2025
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.